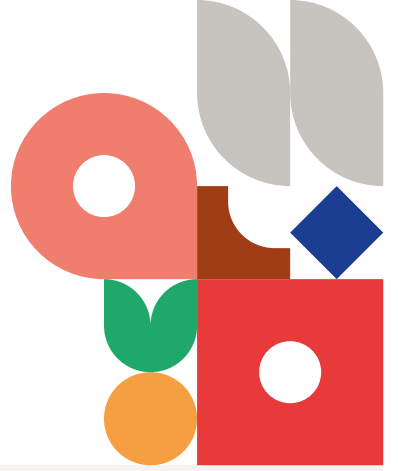


# Qu'est-ce que la prime Coup de pouce Chauffage ?



**Encourage  
l'abandon**

des énergies fossiles



**Accessible  
à tous**

les ménages



**+ de 2 milliards  
d'euros**

versés depuis 2019

## Conditions d'obtention



Logement de plus de 2 ans



Remplacer une chaudière au charbon, fioul ou gaz\*



Faire appel à une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)



Ne pas avoir signé le devis

*\*ou équipement indépendant de chauffage fonctionnant principalement au charbon dans le cas d'une installation d'appareil indépendant de chauffage au bois*

## Montants minimum garantis

	Chaudière biomasse	Pompe à chaleur air-eau	Pompe à chaleur hybride	Pompe à chaleur eau-eau	Système solaire combiné	Poêle, insert ou foyer fermé à bois	Raccordement à un réseau de chaleur majoritairement EnR&R*
Ménage classique	2 500 €	2 500 €	2 500 €	5 000 €	5 000 €	500 €	450 €
Ménage modeste	4 000 €	4 000 €	4 000 €			800 €	700 €

*\*alimenté en énergies renouvelables et de récupération  
Ces montants sont des seuils fixés par la Loi. Les sommes versées peuvent être légèrement supérieures.*

## Démarche à suivre

La prime est versée par une des entreprises signataires de la charte d'engagement Coup de pouce Chauffage.

- 1 Testez votre éligibilité ([simulateur.hellio.com](http://simulateur.hellio.com))
- 2 Demandez la prime à un signataire
- 3 Acceptez l'offre
- 4 Signez le devis des travaux
- 5 Faites réaliser les travaux
- 6 Finalisez et envoyez le dossier



**En tant que signataire de la charte Coup de pouce Chauffage, Hellio vous accompagne dans l'obtention de l'aide, cumulable avec MaPrimeRénov'.**